

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18835**

Intitulé

MASTER : MASTER Master Droit mention Droit notarial spécialité Droit notarial finalité professionnelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Panthéon Assas - Paris 2, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Le Président de l'Université Panthéon-Assas (Paris 2), Recteur de l'académie de Paris

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Droit notarial forme des juristes de haut niveau spécialisés en droit notarial, qui maîtrisent les connaissances théoriques et sont initiés aux techniques pratiques des actes relevant du droit notarial (famille, immobilier, entreprises, gestion de patrimoine, fiscalité, crédit, opérations internationales).

Les titulaires du diplôme sont capables d'exercer tous les types d'activité auxquels le professionnel du notariat est susceptible d'être confronté notamment :

- Conseiller juridiquement la clientèle dans les domaines des régimes matrimoniaux, des successions, des opérations immobilières ;
 - Réaliser un audit de la situation patrimoniale d'une personne physique ou morale ;
 - Analyser les conséquences fiscales des stratégies privées ou professionnelles des personnes physiques, et des politiques de développement des personnes morales ;
 - Rédiger des actes notariés ;
 - Gérer une entreprise notariale.
- Afin d'assurer l'ensemble de ces activités, le titulaire du Master Droit notarial est apte à mobiliser des connaissances approfondies et à maîtriser un certain nombre d'outils. Il est capable de :
- maîtriser des règles régissant les activités relevant du droit notarial en vue d'accomplir de nombreuses formalités fiscales, civiles ;
 - maîtriser des règles de liquidation des régimes matrimoniaux et des successions en vue de traiter les dossiers relatifs à ces questions, de conseiller la clientèle et d'effectuer des expertises ;
 - maîtriser des méthodes d'évaluation des immeubles en vue d'analyser la valeur immobilière de biens dans le cadre de leur vente ou de leur transmission ;
 - maîtriser des règles et des pratiques en matière de rédaction d'actes authentiques en vue de préparer et de rédiger ces documents dans de nombreux dossiers tels que : liquidation et partage de succession, régime matrimonial, indivision et société, actes à titre onéreux (exemple : vente), acte à titre gratuit (exemple : donation), constitution et statuts des sociétés ;
 - maîtriser les techniques rédactionnelles en vue d'élaborer des actes sur mesure, adaptés à des situations particulières ;
 - maîtriser le statut du notaire et la déontologie notariale en vue de garantir la sécurité juridique des actes ;
 - maîtriser des règles relatives à la circulation internationale des actes notariés ;
 - maîtriser des outils nécessaires à une bonne veille juridique en vue d'actualiser ses connaissances en matière de lois, règlements, jurisprudence et doctrine.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans le secteur notarial et, plus généralement, dans le secteur juridique.

Le titulaire du master Droit notarial peut exercer au sein de :

- Études de notaires.
- Agences immobilières.
- Cabinets d'avocats.
- Cabinets de gestionnaire de patrimoine.
- Compagnies d'assurances.
- Organismes bancaires.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

K1901 : Aide et médiation judiciaire

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

Le master se déroule sur 2 années d'études.

L'accès au master 1 est ouvert aux titulaires d'une licence en droit.

L'accès au master 2 Droit notarial est ouvert aux titulaires d'un master 1 droit. L'accès au master 2 se fait sur dossier et, le cas échéant, sur entretien.

La formation en master 1 mention Droit notarial est la suivante :

1er semestre :

UEF1 - 20 ECTS

3 matières obligatoires avec TD hebdomadaires selon l'une des deux options suivantes :

Option 1 : Droit civil 1 (droit du crédit), Droit international privé 1, Droit civil 3 (régimes matrimoniaux)

Option 2 : Droit civil 1 (droit du crédit), droit fiscal des affaires 1, droit civil 3 (régimes matrimoniaux)

UEC1 - 10 ECTS

2 matières obligatoires sans TD selon l'option suivie au titre de l'UEF1 :

Option 1 : Droit fiscal des affaires 1, Droit des affaires 1 (instruments de paiement et de crédit)

Option 2 : Droit international privé 1, Droit des affaires 1 (instruments de paiement et de crédit)

2 matières sans TD parmi : Droit de l'urbanisme, Droit rural, Droit des assurances, Droit des collectivités territoriales, Grands systèmes de droit contemporains 1.

Un enseignement obligatoire d'anglais.

2ème semestre :

UEF2 - 20 ECTS

2 matières obligatoires avec TD hebdomadaires selon l'option suivie au 1er semestre :

Option 1 : Droit de la construction, Droit civil 4 (successions et libéralités)

Option 2 : Droit fiscal des affaires 2, Droit civil 4 (successions et libéralités)

UEC2 - 10 ECTS

2 matières obligatoires sans TD selon l'option suivie :

Option 1 : Droit fiscal des affaires 2, Droit international privé 2

Option 2 : Droit de la construction, Droit international privé 2

2 matières sans TD parmi : Droit des affaires 2 (entreprises en difficulté), Comptabilité des sociétés, Histoire du droit patrimonial de la famille, Droit de la propriété intellectuelle (brevets, marques, propriété littéraire et artistique)

Un enseignement obligatoire d'anglais.

Un enseignement facultatif : Atelier de professionnalisation 4.

La formation dispensée en master 2 Droit notarial :

; Volet formation initiale : 60 ECTS

L'étudiant suit obligatoirement les enseignements suivants :

- Droit de la famille
- Droit immobilier
- Droit fiscal
- Droit des obligations et des biens
- Droit des sociétés
- Droit international privé
- Droits étrangers
- Gestion de patrimoine
- Expertise immobilière
- Comptabilité
- *Droit musulman (facultatif)*
- Enseignement de langue

Le stage d'une durée minimum d'un mois est effectué dans des études de notaire. Sont dispensés de ce stage les candidats ayant déjà commencé à accomplir le stage professionnel.

; Volet Formation continue : 60 ECTS

Les matières enseignées sont les suivantes :

Droit civil notarial

- La détermination du prix
- Les contrats, les sûretés

Droit commercial notarial

- Les contrats de l'entreprise en difficulté
- Les contrats sur l'entreprise en difficulté

Droit immobilier urbain

- Immobilier d'entreprise et droit de l'urbanisme
- Immobilier d'entreprise et droit de la construction
- Immobilier d'entreprise et droit du louage de copropriété

Droit immobilier rural

- La notion d'activité agricole
- L'exploitation agricole
- Les contrats d'exploitation

Fiscalité notariale

- La fiscalité des groupes de sociétés
- La prise en considération de l'existence du groupe de sociétés en droit fiscal interne
- Les règles particulières applicables aux groupes internationaux

Droit civil général

- Le programme portera sur « les successions »

Droit international privé

- Le programme porte sur les règles générales et les règles spéciales du conflit des lois.

Devoirs écrits portant sur les matières enseignées.

Séances de regroupement

; Modalités de contrôle des connaissances

Dans le cadre de la formation initiale, le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des enseignements et s'effectue sous forme d'examens écrits, oraux, exposé-discussion, contrôle continu et stage.

Des mentions sont attribuées :

17-20 : mention très bien

15-17 : mention bien

13-15 : mention assez bien

10-13 : mention passable

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions prévues à l'article L.613-1 du Code de l'éducation.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le diplôme est délivré sur délibération du jury du master concerné. Le jury est désigné chaque année par le président de l'Université dans les conditions prévues à l'article L.613-1 du Code de l'éducation.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X		Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 août 2002 modifié relatif au diplôme national de master.

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 24 octobre 2011 - n°20051891 - relatif aux habilitations de l'Université Paris 2 à délivrer des diplômes nationaux.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation - articles R613-32 à R613-3 relatifs à la VAE.

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

ï Volet formation initiale

2008-2009 : 433 candidatures - 41 admis à s'inscrire - 33 diplômés

2009-2010 : 458 candidatures - 31 admis à s'inscrire - 26 diplômés

2010-2011 : 317 candidatures - 39 admis à s'inscrire - 32 diplômés

2011-2012 : 328 candidatures - 40 admis à s'inscrire - 34 diplômés

2012-2013 : 342 candidatures - 32 admis à s'inscrire - 28 diplômés

ï Volet formation continue

2008-2009 : 81 candidatures - 65 admis à s'inscrire - 47 diplômés

2009-2010 : 117 candidatures - 62 admis à s'inscrire - 40 diplômés

2010-2011 : 161 candidatures - 64 admis à s'inscrire - 49 diplômés

2011-2012 : 57 admis à s'inscrire - 42 diplômés

2012-2013 : 73 admis à s'inscrire - 65 diplômés

Autres sources d'information :

[Site internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Université Panthéon Assas - Paris 2 : Île-de-France - Paris (75) [Paris 5ème]

Université Panthéon-Assas Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Paris 2 - 12 place du Panthéon Paris 5ème

Historique de la certification :

Le master 2 Droit notarial a pris la suite du DESS Droit notarial créé en 1975.